



Bon No : 001097438		1ere Gachée : 07:26 (1)		Date : 07/04/2026 012604038730		Zone : ZONE 06	
Quantité : 6.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : FF122NQ		SOP08	
Client : COMPT COMPTANT		Chantier : MARTIN JEAMARTIN JEAN MICH		Chauffeur : JORDY		YUNG	
		16 RUE DES CLOS		Transport :		CONSEILS DE SECURITE:	
60155 RAINVILLERS						XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE		Quantite Origine : 12.00 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 6.00	
07:13		00:00					
Code Formule	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure	Consistance(7)	Dmax	
IMPRIMD12	BPS NF EN 206 A2/CN		XF2 (F)	0.65 %	S3 (100 à 150 mm)	22	
Ciment(type et classe) CEM III/B 42,5 L – LH/SRCE PM CP1 NF			Additions(type) 0	Dosage(C+Ka)(5) 315	Résistance caractéristique(4) C 25/30		
Appellation commerciale : C25/30 XF2(F) D12 S3 III42			Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 5°C		
Propriétés spécifiées :							
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
			PRE 510 0.5 % EA 200 DIL 0.02 %			Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:			Signature:				

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non